

Innovation à l'Université de Sherbrooke

Programme coopératif en droit et stagiaires nouveau genre

Lisa Marie Noël

Dès septembre prochain, un stagiaire nouveau genre rodera dans les cabinets et entreprises du Québec. Le tout récent baccalauréat en droit régime coopératif de l'Université de Sherbrooke permettra à une première cohorte de 35 stagiaires, après trois sessions d'études, de se tremper dans le monde du travail.

Ces stagiaires pourront assister les avocats dans des recherches législatives, des préparations et analyses de dossiers, lors de représentations ou de rédactions d'avis juridiques ou d'actes de procédure.

Étudiante depuis septembre dernier à Sherbrooke, **M^{me} Marie-Pier Baril**, admise au régime coopératif, se réjouit de la chance qu'elle a de pouvoir mettre en pratique si tôt ses connaissances : « *Le stage me permettra de prendre de l'expérience et d'appliquer les notions que j'apprends dans mes cours plus rapidement que la cohorte régulière.* »

« *Il y a une forte concurrence quand c'est la course aux stages et il faut des bonnes notes*, ajoute **M^{me} Marguerite Auclair**, aussi reçue dans le régime coopératif. *C'est bien d'avoir déjà un an d'expérience quand on finit notre bac. Les stages permettent en plus de se faire connaître par les bureaux et d'avoir un pied dans le milieu.* » Ces deux femmes font partie des 35 étudiants sélectionnés en fonction de leur dossier académique. Et rien de moins que l'élite dans ce programme, promet-on. Les exigences d'admission sont les mêmes que pour les étudiants qui veulent entrer en médecine, indique la **coordonnatrice au Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke, Marie-Josée Dufour**.

Développer de multiples savoirs

À l'instar de l'École du Barreau, l'Université de Sherbrooke mise sur trois objectifs : le savoir, le savoir-être et le savoir-faire. La théorie et les bonnes notes ne suffisent pas pour former un bon professionnel du droit. « *On travaille le savoir-faire et le savoir-être avec nos étudiants. On réalise que certains, même s'ils sont l'élite ou la crème de la crème, arrivent sur le marché du travail avec une mauvaise attitude.* » La coordonnatrice conseille aux étudiants de

profiter de leur stage pour observer ce côté plus pratique de la formation. Comme le stagiaire obtient le statut d'un employé régulier avec des mandats et des objectifs à atteindre, il peut ainsi développer son savoir-être et son savoir-faire.

« *On est là pour apprendre et découvrir le plus possible. On est là pour gouverner* », déclare Marguerite Auclair. Marie-Pier Baril abonde dans le même sens, espérant que son stage lui donnera un bon aperçu du monde juridique, de son fonctionnement et des acteurs.

Tapis rouge aux entreprises

« *Les forces du régime coopératif à Sherbrooke, c'est que le mandat donné au stagiaire est élaboré par l'employeur, selon ses besoins, contrairement aux stages d'étude qui sont souvent décidés par l'Université* », précise M^{me} Dufour.

Elle énumère les avantages du régime coopératif pour les employeurs : processus d'embauche pris en charge par l'Université, possibilité d'employer des stagiaires à longueur d'année, assurance d'une relève formée, mise en branle de projets spéciaux, etc.

Les entreprises sont traitées aux petits oignons, garantit M^{me} Dufour. « *On déroule presque le tapis rouge ! On dit ça à la blague, parce que lorsqu'on les reçoit, le stationnement est réservé, l'horaire des rencontres est déjà planifié, on s'assure que les étudiants sont là pour les entrevues, on donne un bon service aux employeurs et lorsque le stagiaire est en entreprise, on fait le suivi.* » La coordonnatrice est notamment à la recherche de nouveaux employeurs, cabinets ou entreprises, prêts à accueillir des stagiaires.

Pour la crème de la crème seulement

Le marché du travail est-il capable d'absorber l'arrivée de ces nouveaux stagiaires ? Oui, croit l'Université de Sherbrooke à la suite d'une étude menée en 2003. Mais tous ne seront pas élus. C'est pourquoi le programme coopératif en droit est réservé à des étudiants sélectionnés en fonction du dossier académique.

Ceux qui sont admis rêvent déjà à cette expérience fort enrichissante. Dans le meilleur des mondes, M^{me} Baril aimerait se retrouver dans un cabinet de moyenne taille : « *Ça me donnerait la chance de toucher à tout; j'aurais l'avantage d'être quelqu'un dans l'entreprise et d'avoir ma petite place.* » M^{me} Auclair, quant à elle, souhaite travailler avec des gens aptes à lui faire découvrir différents domaines et lui transmettre la passion du métier.

Programme comprenant trois stages de 15 semaines
Jusqu'à 150 \$ par semaine en crédit d'impôt provincial
Mandat du stage élaboré par l'employeur selon ses besoins
Info : 819 821-7747

Création d'une bourse d'excellence en l'honneur de M^e Paul Bertrand



Une bourse d'excellence a été créée en l'honneur de **M^e Paul Bertrand**, un plaideur de l'Outaouais renommé en droit des assurances, bâtonnier de Hull en 1979, qui lutte courageusement depuis près de dix ans contre la maladie de Lou Gehrig. Cette bourse, d'un montant de 1 000 \$, récompensera annuellement l'étudiant ayant obtenu la meilleure note en droit des assurances à la Faculté de droit, section droit civil, de l'Université d'Ottawa. La pérennité de la bourse sera assurée par un capital permanent de 20 000 \$ souscrit par le cabinet d'avocats Beaudry, Bertrand et l'Université d'Ottawa, l'*alma mater* de M^e Bertrand.

Sur la photo, entourant M^e Bertrand (de gauche à droite) : son épouse, **M^{me} Lise Renaud**; **M^e Joseph Chami**, associé du cabinet Beaudry, Bertrand; **M^e Pierre Dallaire**, associé du même cabinet et professeur en droit des assurances; **M^e Miville Tremblay**, bâtonnier de Hull; **M^e Colette Sabourin**, associée du cabinet Beaudry, Bertrand, et **M^e Nathalie DesRosiers**, doyenne de la Faculté de droit, section droit civil.

Barreau
du Québec



Service de l'inspection professionnelle

GRATUIT SERVICE DE DÉMARRAGE



- Vous venez d'être assermenté ?
- Vous voulez réorienter votre carrière en pratique privée ?

Votre propre bureau vous semble la solution ?

Notre service de démarrage vous propose une rencontre avec un inspecteur-formateur. Conseils, support et suivi sont les outils mis à votre disposition.

Informations et "Trousse de démarrage" disponibles en communiquant avec le Service de l'inspection professionnelle au:

(514) 954-3480
ou au 1 800 361-8495, poste 3480
Télécopieur: (514) 954-3470